



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

CONTENU

Politique commerciale

Judd Gregg au Département du Commerce : le dénouement.....	1
Le <i>Buy American</i> : version finale	2

Accords bilatéraux

Le partenariat économique Trans-Pacifique.....	3
Le dialogue sino-américain : vers une co-présidence?.....	4

Droits de propriété intellectuelle

Du nouveau sur l'ACAC.....	5
----------------------------	---

Politique commerciale

Judd Gregg au Département du Commerce : le dénouement

Le choix du Président Barack Obama pour le poste de Secrétaire au Commerce, le Sen. Judd Gregg, vient d'annoncer qu'il renonçait au poste en raison de « conflits insurmontables » avec l'administration Obama relativement au plan de sauvetage économique. Il a déclaré qu'il ne partageait pas les mêmes points de vue qu'Obama sur plusieurs enjeux de politique commerciale et économique.

La Maison Blanche a réagi en déclarant que Gregg a eu un « changement de cœur » et que son départ en a surpris plusieurs : « He was very clear throughout the interviewing process that despite past disagreements about policies, he would support, embrace, and move forward with the President's agenda. » De son côté, Gregg a déclaré que le Président Obama demandait que son équipe de ministres parle d'une même voix (*fully supportive*) sur toutes les initiatives présidentielles. Néanmoins, Gregg a su rester humble en soulignant qu'il fera tout en son pouvoir pour que les initiatives d'Obama rencontrent le succès espéré : « I expect there will be many issues and initiatives where I can and will work to assure the success of the President's proposals. This will certainly be a goal of mine. »

Source: *Inside US Trade*, « Gregg Withdraws Commerce Nomination Citing Policy Disagreements », February 13, 2009 - Vol. 27, No. 6, p. 17.

Le Buy American : version finale

Le 111e Congrès vient d'approuver le fameux *American Recovery and Reinvestment Act of 2009* (législation H.R. 1- pour la Chambre basse et S.1 pour le Sénat). La signature du projet de loi par le Président Barack Obama est



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

prévue pour le 17 février prochain. Parmi toutes les dispositions incluses dans le projet de loi, une section retient l'attention et a fait preuve d'une vive polémique ces dernières semaines. Il s'agit de la section sur le *Buy American* qui vise à rendre obligatoire l'utilisation (donc l'achat) de matières premières de production américaine telles le fer, l'acier, de même que certains produits finis, dans les projets d'infrastructures sensés relancer l'économie des États-Unis (USA). Cette section, très controversée tant à l'interne qu'à l'externe, stipule néanmoins que les mesures associées au *Buy American* ne doivent pas « violer » les obligations commerciales internationales des États-Unis, notamment dans le cadre des normes de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Sur ce point, il est à noter que sous le titre III du *Trade Agreements Act of 1979*, le Président des USA conserve l'autorité de « lever » les dispositions du *Buy American* si elles contrevenaient au droit international commercial. Aussi, si nous analysons la section de plus près, nous constatons qu'aucune définition n'est offerte pouvant clarifier ce qui est entendu par « travaux infrastructures publiques ». Font-ils référence à des ponts, des routes et des chemins de fer ou à des aéroports, des écoles et des immeubles? Un tel langage juridique pourrait être interprété comme s'appliquant à *tous* les projets de travaux publics du plan de sauvetage.

Sur la question des produits finis, les opposants du *Buy American* ont souligné que beaucoup de produits américains contiennent des « composantes étrangères » et qu'en conséquence, les dispositions du *Buy American* porteraient atteinte aux engagements commerciaux américains avec certains de leurs partenaires commerciaux. Ainsi, comment juger si un produit est éminemment américain? Selon la jurisprudence, un produit est américain s'il possède un « contenu domestique » minimum d'environ 50% et si les composantes étrangères sont importées et que le produit est « fini » aux USA. Mais sous la nouvelle législation, il demeure très difficile de savoir comment la loi sera interprétée puisqu'elle ne contient pas de définition précise pouvant catégoriser les produits qui seront soumis aux règles du *Buy American*. À titre d'exemple, le secteur de la haute-technologie risque d'être particulièrement affecté par les dispositions du *Buy American*, car les produits électroniques sont plus susceptibles de posséder des « composantes étrangères ».

Le 11 février dernier, le porte-parole de la Maison Blanche, Robert Gibbs, a déclaré que les dispositions du *Buy American* ne devaient pas violer les obligations commerciales américaines et qui plus est, envoyer un signal aux partenaires américains selon lequel les USA « resserraient » leur marché : « While we have strong 'Buy American' laws on our books that should be heeded as the law [...] the provision has to be done in a way so as not to spark a larger trade disagreement at a time of economic peril. » Selon un rapport publié cette semaine par *Public Citizen*, Barack Obama aurait utilisé le slogan *Buy American* durant sa campagne présidentielle comme moyen d'attaquer le Sen. John McCain, qui était opposé à cette politique fédérale d'achat. McCain avait reçu le support des grandes multinationales américaines tandis qu'Obama avait



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

reçu celui de l'industrie de la métallurgie et de l'acier. D'ailleurs, la semaine dernière (voir la chronique du 10 février), ces corporations ont affirmé qu'elles feront tout ce qui est en leur pouvoir pour abroger les dispositions du *Buy American*. Mais cette semaine, avant la grande conférence du Congrès sur la question qui s'est tenue le 13 février dernier, les représentants des grands groupes d'exportateurs ont avoué que leurs efforts risquaient de ne pas avoir de succès.

Plusieurs partenaires commerciaux des USA, dont le Canada, l'Australie et l'Union Européenne (UE) ont sévèrement critiqué les dispositions du *Buy American*. Pour ces pays, le *Buy American* va à l'encontre de l'engagement pris par les USA au sein du G-20 en novembre dernier. Ce sommet a, en effet, fait de la levée des barrières non-tarifaires et des mesures néo-protectionnistes, son cheval de bataille face à la crise économique mondiale. Toujours le 11 février dernier, l'Ambassadeur de l'UE aux USA, John Bruton, aurait écrit dans une lettre au Congrès que le *Buy American* risque de créer un « effet protectionniste » en ce qu'il réduit les opportunités pour les exportateurs européens. Ce risque est d'autant plus élevé qu'il règne une opacité autour de l'application des règles du *Buy American*. Dans sa lettre, Bruton a demandé qu'une « clause de réciprocité » soit incluse dans la section de façon à rassurer l'UE : « [This clause] would ensure that trade partners, such as the EU, which have liberalised their markets and currently provide access to U.S. bidders on a de facto basis are not unfairly penalised. »

Pour un résumé de la législation, voir pour le Sénat: <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d111:S1> et pour la Chambre Basse: <http://thomas.loc.gov/cgi-bin/bdquery/z?d111:H.R.1>:

Source: Brian Scheid, « Stimulus Accord Includes Buy American Provisions With Eased Rules », *Inside US Trade*, February 13, 2009 - Vol. 27, No. 6, p. 20-21.

Accords Bilatéraux

Le partenariat économique Trans-Pacifique

Des membres de la chambre basse du Congrès, menés par la présidente de la Nouvelle Coalition Démocrate, Ellen Tauscher et par Kevin Brady du Comité des Voies et Moyens, ont cette semaine demandé au Président Obama d'engager les USA dans les négociations sur le *Trans-Pacific Strategic Economic Partnership Agreement*. L'accord vise à éliminer les tarifs sur tous les produits commerciaux et à réduire les barrières à l'entrée pour les services de pointe. Selon eux, ce partenariat est de nature à renforcer la compétitivité des USA et à assurer une présence stratégique américaine dans le Pacifique. Tauscher et Brady enverront une lettre au Président Obama accompagnée d'une vingtaine de



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

signatures de membres influents du Congrès. Tauscher et Brady ont convaincu leurs collègues de l'importance de l'accord en question pour l'avancement des intérêts commerciaux du secteur agricole américain, pour la protection de l'environnement, pour l'investissement ainsi que pour la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI). La première séance de négociation se tiendra en mars à Singapour et les USA, en tant qu'acteur commercial de premier plan, devraient y participer.

Pour les USA, cet accord impliquerait la négociation d'un sous-accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande et avec le Brunei. Un accord avec la Nouvelle-Zélande est controversé aux USA en raison de la pression des associations agricoles, qui redoutent la compétition à laquelle l'industrie laitière et bovine américaine devra faire face une fois leurs secteurs « ouverts ». Ainsi, l'objectif à long terme serait pour les USA, d'encourager le Japon et la Corée du Sud à se joindre la table des négociations, afin de chercher des ouvertures pour les entreprises américaines dans leurs économies.

L'accord fut proposé par l'ex-Représentante américaine pour le commerce, Susan Schwab, et comprend l'engagement du Chili et de Singapour, deux pays avec lesquels Washington pratique le libre-échange. De plus, l'Australie et le Pérou ont fait connaître leur intention de se joindre aux négociations, deux autres pays avec lesquels Washington pratique le libre-échange. Étant donné le statut de la Nouvelle-Zélande en tant que « grand » producteur et exportateur de produits laitiers et de viande bovine ainsi que son petit marché domestique, les États-Unis se retrouvent ainsi « sans bonnes opportunités » pour écouler leur production. Ainsi, l'idée d'un accord de libre-échange rencontre la résistance des associations d'agriculteurs américains. L'administration Obama devra donc décider si elle enverra l'USTR à la prochaine séance de négociation pour défendre les intérêts de l'industrie agricole des États-Unis.

Source: Inside US Trade, « House Members To Urge U.S. Engagement In Trans-Pacific Trade Talks », February 13, 2009 - Vol. 27, No. 6, p. 16

Le dialogue sino-américain : vers une co-présidence?

À la veille du départ de la Secrétaire d'État, Hillary Clinton, pour sa première mission diplomatique officielle en Asie, le Département d'État vient de proposer de réorganiser la structure du *U.S.-China high-level policy dialogue* de façon à ce que le Département soit en co-présidence avec le Département du Trésor. Cette proposition, très importante, fût discutée lors d'une rencontre inter-départementale conviée à la Maison Blanche le 4 février dernier et présidée par le Conseil National pour la Sécurité (NSC). Avec cette proposition, Hillary Clinton



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

et le Secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, présideront une structure de dialogue avec la Chine sur quatre thèmes : macroéconomie et finance; commerce; énergie et l'environnement; enjeux politiques. Ceci constitue, de loin, la proposition la plus compréhensive et détaillée discutée lors de la rencontre inter-départementale.

Selon la proposition, les enjeux tels que la politique monétaire, la finance et le commerce seront sous la responsabilité du Secrétaire au Trésor avec la participation de l'USTR et du Secrétaire au Commerce. Mais la proposition reste peu claire quant aux accords bilatéraux sur l'investissement, un domaine traditionnellement sous responsabilité du Département d'État et de l'USTR. Pour ce qui est des enjeux associés à l'énergie et à l'environnement, c'est le Département d'État qui assurera la responsabilité avec la participation du Département de l'Énergie et de l'Agence pour la protection environnementale. En ce qui concerne le niveau politique, c'est le Département de Clinton qui mènera le dialogue au premier chef.

Mais il reste encore des complications (*back and forth horse-trading*) entre les deux Départements, notamment en ce qui concerne certaines portions du dialogue sur l'énergie et l'environnement. Le Trésor pourrait sentir que c'est à lui que devrait revenir la responsabilité des négociations sur le prix des ressources énergétiques qui affectent l'environnement, un domaine dans lequel le Département d'État ne possède pas beaucoup d'expérience. D'autant que selon Drew Thompson, le directeur du *Nixon Center of China studies*, ce qui risque d'attirer l'attention d'Obama est tout ce qui touche à l'énergie et à l'environnement : « Energy and the environment and climate change, and the synergy between them is where the money and political attention and Obama's attention are going to be in the future. »

Source: Inside US Trade, « State Floats Comprehensive Plan For U.S.-China High-Level Dialogue », February 13, 2009 - Vol. 27, No. 6, p. 24.

Droits de propriété intellectuelle

Du nouveau sur l'ACAC

Des documents confidentiels sur l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) obtenus par l'ONG, *Knowledge Ecology International*, révèlent des conflits d'interprétation entre les principaux négociateurs de l'accord - USA, Japon, UE et le Canada – sur l'application des mesures judiciaires contre la piraterie et la contrefaçon de biens tels les enregistrements audio-visuels, les logiciels, les livres, les vêtements, les produits pharmaceutiques, les produits alimentaires, l'électronique, etc. L'objectif principal de cet accord est d'établir des mesures pour *criminaliser* les infractions en matière de propriété intellectuelle en



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

augmentant la coopération internationale, en renforçant les mesures contre la piraterie et la contre-façon ainsi qu'en créant des réseaux transnationaux pour renforcer les pratiques contribuant au respect de la loi. Toutefois, il n'est pas possible de savoir si ces documents font état de l'état actuel des négociations, mais il semblerait qu'il n'y ait pas eu beaucoup de progrès depuis la dernière rencontre des participants en décembre 2008.

D'après les documents, les USA ont cherché à insérer des dispositions semblables à celles contenues dans leur accord de libre-échange avec la Corée du Sud. L'accord devrait contenir six chapitres: dispositions initiales; mesures d'exécution; coopération internationale; pratiques exécutives; procès; et dispositions finales. Cela dit, les documents n'offrent des détails que sur trois sous-chapitres du quatrième chapitre : exécution criminelle; exécution civile; mesures transfrontalières.

Sous la section portant sur l'exécution criminelle, les USA (comme dans leur accord avec la Corée du Sud) et le Japon ont proposé des formes de pénalités criminelles en cas de contrefaçon, de piraterie et d'infraction portant sur les droits d'auteurs. Plus spécifiquement, il s'agit d'inclure dans le texte les termes suivants: « infractions volontaires » dans le but d'obtenir un avantage commercial ou un gain financier et « infraction significative » n'ayant pas comme motif direct l'obtention d'un avantage commercial ou un gain financier. À cet égard, il n'est pas tout à fait clair si cette disposition nippo-américaine s'applique au partage de fichier de musique (*peer-to-peer file sharing*), d'autant que l'USTR n'a pas encore clarifié quel type de fichier de partage fera l'objet de mesures criminelles. De plus, cette section comprend une sous-section sur la criminalisation de l'enregistrement de films dans les salles de cinéma.

Sous la section portant sur l'exécution civile, les documents font état de cinq sous-sections : étendue; dommages; remèdes; information sur les infractions; mesures provisoires. Dans cette section les documents montrent que l'UE a demandé des injonctions, qui selon des experts américains, vont à l'encontre de la loi américaine. Sur la question des injonctions, la disposition ajoutée par l'UE stipule que chaque partie doit s'assurer que là où une décision est prise concernant la protection des DPI, les autorités judiciaires du pays peuvent placer sous injonction la personne ou l'entreprise dont la marchandise contient des produits piratés et contrefaits. À cet égard, selon le directeur de *Knowledge Ecology International*, James Love, cette disposition risque d'avoir des conséquences sérieuses pour la loi américaine en ce qu'elle limite la flexibilité des autorités judiciaires sous l'article 4 de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Sous la section 2 de l'accord sur les ADPIC, les pays membres peuvent limiter l'injonction à de simples amendes financières au cas par cas. Mais avec la nouvelle législation, les autorités judiciaires seront en mesure de recourir à des



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

jugements encourageant des sentences criminelles s'appliquant à tout cas de violation des DPI. En ce qui concerne la sous-section sur les dommages, suivant l'accord de libre-échange US-Corée, l'ACAC pourrait rendre obligatoire que des mesures compensatoires envers les détenteurs des droits soient imposées aux coupables. La valeur des mesures compensatoires sera déterminée par les détenteurs des droits et en fonction du prix du produit sur le marché. La section portant sur l'exécution civile stipule également que les produits piratés ou contrefaits doivent être détruits; le retrait de la marque de commerce ne suffit pas pour que le produit soit remis sur le marché. Ce genre de disposition apparaît dans l'accord US-Corée.

Un autre point important est celui de l'enjeu de la protection de la vie privée qui est soulevé dans la section portant sur les mesures transfrontalières. Les documents montrent que l'UE est plus ferme que les USA et le Japon quant aux dispositions pouvant menacer la liberté des citoyens, ou encore contraindre le commerce. En effet, l'UE a proposé des modifications au texte de façon à limiter les dispositions non conformes aux lois des pays membres. Le Canada a abondé dans le même sens en demandant que les accusés ne fournissent aux autorités que l'information « nécessaire » à l'enquête et en lien avec l'infraction. Plus spécifiquement, dans la section portant sur les mesures transfrontalières, les USA ont évoqué que l'ACAC devrait prendre l'exemple de leur accord avec la Corée en incluant des dispositions sur les imports/exports et sur le trafic de produits piratés. Mais l'UE a cherché à exclure du texte les saisis aux douanes des articles jugés « non-commerciaux » tels les ordinateurs ou d'autres objets voués au divertissement personnel comme les *iPods*.

Enfin, les documents n'offrent pas de détails précis quant aux critères spéciaux associés à l'Internet et à la technologie. La prochaine ronde de négociations aura lieu en mars, mais la position de l'administration Obama n'est toujours pas claire à cet égard. Abondera-t-elle dans la même lignée que celle de W. Bush, notamment en ce qui concerne le chapitre controversé sur l'Internet? Le traité pourrait par exemple : exiger que les fournisseurs de services Internet contrôlent toute la communication sur le Web; entraver l'usage légal d'œuvres protégées; rendre illégal le partage de fichiers en réseau ou encore empêcher l'accès aux médicaments génériques à bas coût. Ce sous-chapitre rencontre de la résistance de la part de plusieurs firmes informatiques et fournisseurs d'Internet américains tandis qu'il reçoit le support des industries de la musique et du cinéma.

Sources: *Inside US Trade*, « Classified ACTA Documents Reveal Disagreements Among Participants », February 13, 2009 - Vol. 27, No. 6, p.5-7. Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada (CIPPIC), *ACTA - Anti-Counterfeiting Trade Agreement*. [En ligne]. (<http://www.cippic.ca/acta/>)



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 16 février 2009

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et Rédaction : Guillaume Mascotto

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> -
ceim@uqam.ca

